

	Accusé de réception en préfecture 045-21450053 Date de télétransmission : 14/10/2025 Date de réception préfecture : 14/10/2025	COMMUNE DE BRIARE - 45 - COMMUNE DE BRIARE	CA	2025
		IV - ANNEXES		IV
		AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/11/2025		C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Filière administrative							
Directeur Général des services	A	1		1	1		1
Attaché principal	A	1		1	1		1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	4		4	3		3
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1		1	1		1
Rédacteur	B	1		1	1		1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	6		6	5		5
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2		2	2		2
Adjoint administratif	C	3		3	2		2
Filière technique							
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	0		0	0		0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	0		0	0		0
Technicien	B	1		1	0		0
Agent de maîtrise principal	C	5		5	5		5
Agent de maîtrise	C	5		5	3		3
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	8		8	8		8
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	11	0	11	9		9
Adjoint technique	C	14	0,57	14,57	12		12
Filière sanitaire et social							
Educateur principal de jeunes enfants	B	0		0	0		0
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	0		0	0		0
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	2		2	2		2
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	C	1		1	1		1
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	C	0		0	0		0
Agent social	C	1		1	0		0
B-3-4-C1							
Filière animation							
Animateur	B	1		1	1		1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1		1	1		1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	5		5	1,8		1,8
Adjoint d'animation	C	5		5	5		5
Filière culturelle							
Section conservation du patrimoine							
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1		1	1		1
Adjoint du patrimoine	C	0		0	0		0
Section de l'enseignement artistique							
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} cl.	B	1	0,8	1,8	1,8		1,8
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} cl.	B		0	0	0		0
Filière police							
Brigadier Chef Principal	C	3		3	3		3
Gardien Brigadier	C	1		1	0		0
TOTAL GENERAL		85	1,37	86,37	70,6	0,00	70,60

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail à 100%) présent tout l'année correspondant à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

présent la moitié de l'année (ex CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques"régis par l'article 139 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.